

CONSEIL D'ÉTAT, SECTION DU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF

**LE PRÉSIDENT DE LA VI^e CHAMBRE DES VACATIONS
SIÉGEANT EN RÉFÉRÉ**

A R R Ê T

n° 257.097 du 12 juillet 2023

A. 239.528/XI-24.467

En cause : **BASEKE BOTIKALA,**
ayant élu domicile
Allée Verte, 67
1000 Bruxelles,

contre :

l'État belge, représenté par
le ministre de la Justice.

I. Objet du recours

Baseke Botikala demande, d'une part, la suspension, selon la procédure d'extrême urgence, de l'exécution « de la détention du 8.05.2023 à la prison de Haren intervenue sur les mêmes faits après la libération le 21.04.2023 de la prison de Saint-Gilles » et, d'autre part, son annulation.

II. Procédure

Par une ordonnance du 7 juillet 2023, l'affaire a été fixée à l'audience du 12 juillet 2023 à 10 heures.

M^{me} Nathalie Van Laer, conseiller d'État, président f.f., a fait rapport.

M^{me} Émilie Derouaux, conseiller, comparaissant pour la partie adverse, a été entendue en ses observations.

M. Benoit Cuvelier, premier auditeur chef de section au Conseil d'État, a été entendu en son avis.

Il est fait application des dispositions relatives à l'emploi des langues, inscrites au titre VI, chapitre II, des lois sur le Conseil d'État, coordonnées le 12 janvier 1973.

III. Remise de l'affaire

Le requérant n'ayant pas été régulièrement convoqué à temps, il y a lieu de remettre l'affaire par le présent arrêt.

PAR CES MOTIFS, LE CONSEIL D'ÉTAT DÉCIDE :

Article 1^{er}.

L'affaire est remise à l'audience du 28 juillet 2023 à 14 heures.

Article 2.

Les dépens sont réservés.

Ainsi prononcé à Bruxelles, en audience publique de la VI^e chambre des vacations siégeant en référé, le 12 juillet 2023, par :

Nathalie Van Laer,
Frédéric Quintin,

conseiller d'État, président f.f.,
greffier.

Le Greffier,

Le Président,

Frédéric Quintin

Nathalie Van Laer